

# Taxprep des particuliers

## Notes de dépannage

### Versions 2018

#### Modèles de filtres-clients et de diagnostics personnalisés offerts avec les notes de dépannage

Afin de vous aider à identifier les clients susceptibles d'être touchés par les problèmes décrits, un modèle téléchargeable de filtre-clients et de diagnostic personnalisé est associé à la plupart des notes de dépannage. Ces modèles permettent d'afficher un diagnostic dans les déclarations qui présentent des situations fiscales ayant fait l'objet d'une note de dépannage et offrent l'accès à une liste des clients concernés par les problèmes décrits.

#### Installation du modèle de filtre-clients et diagnostic personnalisé

Pour déterminer le répertoire d'installation des filtres-clients et des diagnostics personnalisés, veuillez procéder de la façon suivante :

- 1- Lancez votre logiciel *Taxprep des particuliers Édition classique*.
- 2- Dans le menu **Outils**, sélectionnez **Options et paramètres**.
- 3- Sous **Options**, cliquez sur **Dossiers par défaut**.
- 4- Vérifiez l'emplacement défini pour les filtres et diagnostics. Après l'installation, l'emplacement par défaut est normalement le suivant :  
**Mes documents\CCH\T1 Taxprep 2018\Filter and Diagnostics\.**
- 5- Une fois le fichier téléchargé, copiez-le à cet emplacement.  
Le filtre-clients sera disponible dans le Gestionnaire de clients, tandis que le diagnostic s'affichera dans les déclarations concernées.

**Remarque :** Le tableau ci-dessous présente chacun des modèles de filtres-clients et diagnostics, ce qui vous permet de les télécharger de façon distincte, selon les notes de dépannage et les FAQ qui vous concernent. Pour télécharger tous les modèles en une seule opération, cliquez sur le bouton **Télécharger tous les modèles**, puis copiez tous les fichiers compressés dans le dossier **Mes documents\CCH\T1 Taxprep 2018\Filter and Diagnostics\**.

[Télécharger tous les modèles](#)

Publication	Problème	Version touchée	Version corrigée	Identifiant (pour télécharger le modèle de filtre-clients et diagnostic, s'il y a lieu)
Semaine du 21 juillet 2019	<a href="#">T1229 - Mise à jour du 10 avril 2019</a>	Version 2018 4.0 Version 2018 5.0	Version 2019 1.0	<a href="#">T12018-014</a>
Semaine du 21 avril 2019	<a href="#">Administrations multiples - Calcul de l'impôt sur le revenu fractionné - Québec</a>	Version 2018 1.0 Version 2018 2.0 Version 2018 3.0 Version 2018 3.1 Version 2018 4.0	Version 2019 1.0	<a href="#">T12018-013</a>
Semaine du 14 avril 2019	<a href="#">Téléchargement TaxprepConnect - Produit de disposition multiplié par 0 dans l'annexe 3 après le transfert des comptes de placement provenant du formulaire Rapprochement des feuillets T5008</a>	Version 2018 2.0 Version 2018 3.0 Version 2018 3.1 Version 2018 4.0	Version 2018 5.0	<a href="#">T12018-012</a>
Semaine du 21 avril 2019	<a href="#">Administrations multiples - Calcul des montants transférés de l'époux ou conjoint de fait - Époux ou conjoint de fait ayant un revenu fractionné</a>	Version 2018 3.0 Version 2018 3.1 Version 2018 4.0 Version 2018 5.0	Version 2019 1.0	<a href="#">T12018-011</a>
Semaine du 21 avril 2019	<a href="#">Administrations multiples - Calcul de l'impôt sur le revenu fractionné - Résidents d'une province ou d'un territoire hors Québec</a>	Version 2018 1.0 Version 2018 2.0 Version 2018 3.0 Version 2018 3.1 Version 2018 4.0	Version 2019 1.0	<a href="#">T12018-010</a>
Semaine du 14 avril 2019	<a href="#">Calcul de l'impôt de l'Ontario sur le revenu fractionné - Administrations multiples</a>	Version 2018 1.0 Version 2018 2.0 Version 2018 3.0 Version 2018 3.1 Version 2018 4.0	Version 2019 1.0	<a href="#">T12018-009</a>
Semaine du 14 avril 2019	<a href="#">Le partage entre conjoints du crédit RénoVert (TP-1029.RV) n'est pas préservé dans certaines situations</a>	Version 2018 1.0 Version 2018 2.0 Version 2018 3.0 Version 2018 3.1 Version 2018 4.0	Version 2019 1.0	<a href="#">T12018-008</a>
Semaine du 14 avril 2019	<a href="#">Le transfert entre conjoint du crédit RénoVert (TP-1029.RV) n'est pas préservé dans certaines situations</a>	Version 2018 1.0 Version 2018 2.0 Version 2018 3.0 Version 2018 3.1 Version 2018 4.0	Version 2019 1.0	<a href="#">T12018-007</a>

Publication	Problème	Version touchée	Version corrigée	Identifiant (pour télécharger le modèle de filtre-clients et diagnostic, s'il y a lieu)
Semaine du 24 mars 2019	<a href="#">T2038 WS - Années antérieures - Solde de l'année 2016 qui n'est pas converti</a>	Version 2018 1.0 Version 2018 2.0 Version 2018 3.0 Version 2018 3.1	Version 2018 4.0	<a href="#">T12018-006</a>
Semaine du 24 mars 2019	<a href="#">Crédit d'impôt RénoVert - La somme payée en 2016 est converti dans le champ 36 « Somme payée en 2018 » du formulaire TP-1029.RV</a>	Version 2018 1.0 Version 2018 2.0 Version 2018 3.0 Version 2018 3.1	Version 2019 1.0	<a href="#">T12018-005</a>
Semaine du 24 mars 2019	<a href="#">Crédit d'impôt RénoVert - Le solde n'est pas converti si ce crédit réclamé en 2016 était inférieur au montant maximal de 10 000 \$ par habitation et si aucun crédit n'a été réclamé pour cette habitation en 2017</a>	Version 2018 1.0 Version 2018 2.0 Version 2018 3.0 Version 2018 3.1	Version 2018 4.0	<a href="#">T12017-014</a> (Notez que cet identifiant est associé à la Note de dépannage T12018-004.)
Semaine du 10 mars 2019	<a href="#">Téléchargement TaxprepConnect - Problème de téléchargement de l'année et du montant de la case 0 du relevé 5</a>	Version 2018 3.0 Version 2018 3.1	Version 2018 4.0	<a href="#">T12018-003</a>
Semaine du 10 mars 2019	<a href="#">Calcul du crédit d'impôt Bouclier fiscal</a>	Version 2018 1.0 Version 2018 2.0 Version 2018 3.0 Version 2018 3.1	Version 2018 4.0	<a href="#">T12018-002</a>
Semaine du 16 décembre 2018	<a href="#">Conversion des frais de garde pour un enfant âgé de 16 ans au 31 décembre 2017 ou un enfant décédé en 2017</a>	Version 2018 1.0	Version 2018 2.0	<a href="#">T12017-013</a> (Notez que cet identifiant est associé à la Note de dépannage T12018-001.)

## Fédéral

## Note de dépannage T12018-001

## Conversion des frais de garde pour un enfant âgé de 16 ans au 31 décembre 2017 ou un enfant décédé en 2017

**Remarque :** Veuillez noter que le filtre associé à cette note de dépannage doit être installé avec les autres filtres de la version 2017 de *Taxprep des particuliers* (dossier par défaut : **Mes documents\CCH\T1 Taxprep 2017\Filters and Diagnostics\**).

Télécharger les modèles de filtre-clients et diagnostic

## Problème

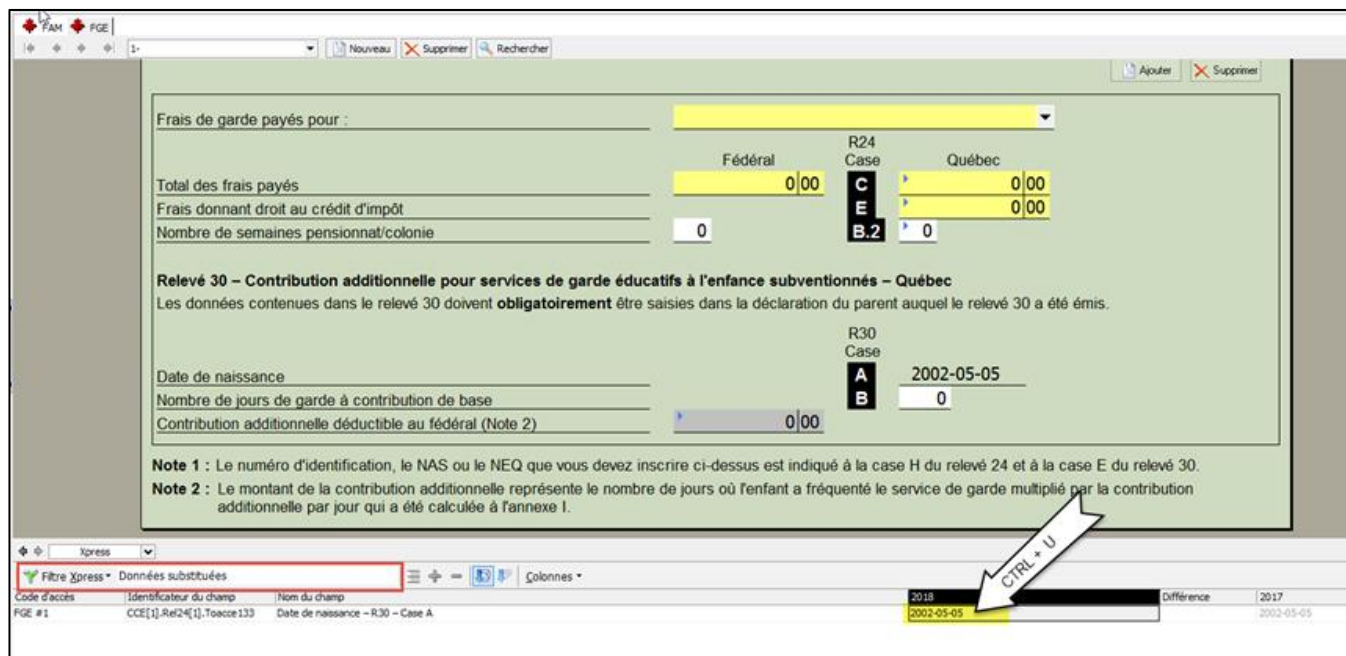
Au moment de la conversion des deux types de fichiers-clients *Taxprep 2017* suivants, le logiciel cesse de fonctionner et les fichiers-clients concernés ne sont pas convertis :

1. Fichier-client contenant des frais de garde pour un enfant né en 2001 et qui n'est pas handicapé
2. Fichier-client contenant des frais de garde pour un enfant décédé en 2017

## Solution

Fichier-client contenant des frais de garde pour un enfant né en 2001 et qui n'est pas handicapé :

- Avancer la date de naissance de l'enfant de un an (année de naissance : 2002 au lieu de 2001) dans le fichier-client *Taxprep 2017*. Enregistrer le fichier-client et effectuer la conversion.
- Après la conversion, dans le fichier-client *Taxprep 2018* et dans le fichier-client *Taxprep 2017*, remettre la bonne année de naissance de l'enfant dans le formulaire FAM.
- **Pour les clients utilisant la version TP1 :** Dans le fichier-client 2018, afficher l'outil Xpress (filtre : *Données substituées*) et supprimer la substitution dans le champ de la case A du relevé 30 en appuyant sur Ctrl + U. La substitution se trouve dans la déclaration du contribuable ou du conjoint dans laquelle les frais de garde ont été inscrits en 2017.



Fichier-client contenant des frais de garde pour un enfant décédé en 2017 :

- Supprimer la date de décès de l'enfant dans le fichier-client *Taxprep 2017*. Enregistrer le fichier-client et effectuer la conversion.

- Après la conversion, dans le fichier-client *Taxprep* 2018, supprimer le formulaire FAM de l'enfant décédé en 2017 et, dans le fichier-client *Taxprep* 2017, remettre la date de décès de l'enfant dans le formulaire FAM.
- Pour les clients utilisant la version TP1 :** Dans le fichier-client 2018, afficher l'outil **Xpress** (filtre : *Données substituées*) et supprimer la substitution dans le champ de la case A du relevé 30 en appuyant sur Ctrl + U. La substitution se trouve dans la déclaration du contribuable ou du conjoint dans laquelle les frais de garde ont été inscrits en 2017.

Frais de garde payés pour :

Total des frais payés 0,00

Frais donnant droit au crédit d'impôt 0,00

Nombre de semaines pensionnat/colonie 0

**Relevé 30 - Contribution additionnelle pour services de garde éducatifs à l'enfance subventionnés - Québec**  
Les données contenues dans le relevé 30 doivent **obligatoirement** être saisies dans la déclaration du parent auquel le relevé 30 a été émis.

Date de naissance 2002-05-05

Nombre de jours de garde à contribution de base 0

Contribution additionnelle déductible au fédéral (Note 2) 0,00

**Note 1 :** Le numéro d'identification, le NAS ou le NEQ que vous devez inscrire ci-dessus est indiqué à la case H du relevé 24 et à la case E du relevé 30.  
**Note 2 :** Le montant de la contribution additionnelle représente le nombre de jours où l'enfant a fréquenté le service de garde multiplié par la contribution additionnelle par jour qui a été calculée à l'annexe I.

Code d'accès	Identificateur du champ	Nom du champ	2018	Différence	2017
FGE #1	CCE[1].Re24[1].Toacce133	Date de naissance - R30 - Case A	2002-05-05		2002-05-05

### Autre solution pour les deux types de fichiers-clients :

Attendez la version 2.0 de *Taxprep des particuliers Édition classique* 2018.

Si vous voulez convertir vos autres fichiers-clients avec la version 1.0 de *Taxprep des particuliers Édition classique* 2018, mais voulez attendre la version 2.0 pour convertir les fichiers-clients touchés par le problème de conversion, vous pouvez déplacer temporairement ces fichiers-clients vers un autre dossier. Vous pourrez ainsi sélectionner tous les autres fichiers-clients et les convertir en lot sans que le logiciel s'arrête. Lorsque la version 2.0 sera installée, il ne vous restera qu'à convertir les fichiers-clients touchés par le problème. Cela peut s'avérer particulièrement utile si plusieurs de vos fichiers-clients sont touchés par le problème.

**Remarque :** Pour vous aider à identifier les fichiers-clients de *Taxprep des particuliers* 2017 touchés par ce problème de conversion, nous avons créé et mis à votre disposition un modèle de filtre-clients à inclure dans *Taxprep des particuliers* 2017.

Ce problème sera corrigé dans la version 2.0 de *Taxprep des particuliers Édition classique* 2018, dont la sortie est prévue à la mi-février 2019.

## Québec

### Note de dépannage T12018-002

### Calcul du crédit d'impôt Bouclier fiscal

Télécharger les modèles de filtre-clients et diagnostic

### Problème

Pour la déclaration d'un contribuable sans conjoint apparié, le calcul du crédit Bouclier fiscal ne s'effectue pas si le revenu de travail admissible converti de l'année précédente est à 0.00 (lignes 20 à 24 de la section 3 du formulaire TP-1029.BF).

## Solution

Inscrire 0.00 à la ligne 20 de la section 3 du formulaire TP-1029.BF (code d'accès : **Q1029.BF**) dans la déclaration du contribuable afin que le calcul du crédit d'impôt Bouclier fiscal s'effectue.

**Remarque :** Vous pouvez utiliser le modèle de filtre-clients et de diagnostic fourni afin d'identifier les fichiers *Taxprep des particuliers 2018* (versions 1.0, 2.0, 3.0 et 3.1) qui ont été convertis et qui sont touchés par ce problème.

Ce problème sera corrigé dans la version 4.0 de *Taxprep des particuliers 2018*.

## Téléchargement TaxprepConnect

Note de dépannage T12018-003

### Téléchargement TaxprepConnect - Problème de téléchargement de l'année et du montant de la case 0 du relevé 5

[Télécharger les modèles de filtre-clients et diagnostic](#)

## Problème

Lors du téléchargement des données fiscales de Revenu Québec, le montant du redressement pour indemnités reçues pour des années passées ainsi que l'année concernée ne sont pas téléchargés dans la déclaration.

## Solution

Pour vous assurer que toutes les données du relevé 5 figurent dans la déclaration, vérifiez si un montant est inscrit à la case 0 du relevé 5 :

- sur la copie papier du relevé 5 de votre client;
- sur le relevé 5 électronique de votre client disponible sur le site de Revenu Québec, si vous êtes un représentant PRO+.

Si un montant est effectivement inscrit à la case 0 du relevé 5, inscrivez manuellement ce montant à la case 0 du formulaire T5007, *État des prestations* (code d'accès : **T5007**).

Vous pouvez aussi attendre la version 4.0 de *Taxprep des particuliers 2018* et télécharger de nouveau les données fiscales en provenance de Revenu Québec.

**Remarque :** Vous pouvez utiliser le modèle de filtre-clients et de diagnostic fourni afin d'identifier les fichiers *Taxprep des particuliers 2018* touchés par ce problème.

Ce problème sera corrigé dans la version 4.0 de *Taxprep des particuliers 2018*.